

**MAIRIE**  
**de LES MARTRES DE VEYRE**

**DECLARATION PREALABLE**  
**DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA**  
**COMMUNE**

Demande déposée le 27/02/2025	
Par :	Monsieur Rochette Cyril
Demeurant à :	47A Rue de la Garenne 63670 LE CENDRE
Sur un terrain sis à :	47 Rue de la Garenne 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AE 611
Nature des Travaux :	Piscine et Abri de jardin

N° DP 063 214 25 00023

**Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE**

Vu la déclaration préalable présentée le 27/02/2025 par Monsieur Rochette Cyril,

Vu l'objet de la déclaration :

- pour l'installation d'une piscine et d'un abri de jardin ;
- sur un terrain situé 47 Rue de la Garenne à LES MARTRES DE VEYRE.
- Pour une surface de plancher créé de 10 m<sup>2</sup>

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone UG ;

Vu l'affichage en mairie, le 03/03/2025 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu les pièces complémentaires reçues en date du 26 mars 2025,

**Considérant** que l'abri est prévu avec une toiture sombre dans un environnement pavillonnaire où les couvertures sont en tuiles de teinte rouge alors que le règlement impose des toitures de teinte rouge.

**ARRETE**

**Article 1** : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **NON OPPOSITION**.

**Article 2** : l'abri de jardin sera en tout point implanté en limite séparative ( Nord-Est et Nord-Ouest ) conformément au règlement de la zone Ug  
La teinte de la couverture sera rouge.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 3/4/2025

Le Maire,



*par délégation*  
*Pham*

L'Adjoint au Maire,  
Catherine PHAM